

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 Novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-sept du mois de novembre

A 20 h 00

le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M MORIN Jean Marc.

Présents : MM FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie Pierre, NESME Eric, MARTIN Christelle, CHEVRIER Océane et VOUILLON Benoît.

Excusé : GELIN Lionel

Convocations : 02/11//2021

Affichage : 02/11/2021

Mme RAVEAUD a été nommée secrétaire.

Le Maire ouvre la séance.

Le compte rendu de la précédente séance a été adopté à l'unanimité des membres présents.

## VOIRIE

Le Maire fait un compte rendu des travaux faits et en cours.

- Chemin des Hayes : travaux terminés
- Chemin des Eaux de l'Elie : caniveaux en béton – travaux reportés sur 2022
- Route de Vauzelles : aqueducs à refaire – programmés en Novembre
- Route de Vicelaire : busage du fossé – programmés en Novembre
- Route des Jannauds : programmés en Novembre sur la portion allant vers le bois de la commune
- Carrefour route de Millade : agrandissement du virage – programmés en Décembre

La commande de 2 tonnes d'enrobé a été livrée.

Le Maire demande à Thierry THOMAS de faire le point sur le matériel à changer ou à réparer avec l'employé communal.

Le marquage au sol prévu se fera au printemps.

Laure FLEURY a fait une demande de devis pour la signalétique des hameaux. Le montant total du devis de la Société SIGNAUX-GIROD s'élève à 1 900 € TTC pour 34 panneaux avec accessoires. Un point est fait sur l'ensemble des hameaux à signaler avec l'ensemble du conseil présent. Le nombre total de panneaux de hameaux se monte à 40. Il conviendra de regarder le nombre de mâts à commander.

Le devis pour les panneaux de signalétique, dans le cadre du dossier « AMENDES DE POLICE » d'un montant de 1 894 € TTC est accepté. Il comprend des panneaux : voie sans issue, interdiction de faire du feu, panneaux limitation 30, panneaux stationnement interdit.

Les barrières vers l'étang de Millade vont être changées par l'employé communal.

Un devis a été demandé pour acheter des poubelles de tri pour mettre à Saint Cyr, vers la salle communale et le City Stade et des cendriers.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

### **Appel à projets**

Il est rappelé l'évolution des travaux prévus. Un point est fait sur le dossier « appel à projets »

- Cimetière – Jardin du Souvenir : travaux confiés à l'entreprise REVEL et terminés
- Aménagement Saint Cyr : en attente
- Clôture du lotissement Longuebise : en attente
  
- Le devis demandé à l'entreprise FEUILLET est parvenu en Mairie. Il se monte à 5 151 € TTC. pour  
Il concerne le sablage et peinture des deux portails du cimetière, l'ossuaire ainsi que le sablage de la croix située au milieu du cimetière

### **Autres**

Il reste à voir la vérification et éventuellement le remplacement des jeux installés sur le parking de Saint Cyr et dans le clos derrière l'église.

La sonnette de l'école sera réparée par l'employé communal.

La serrure de la porte de la cuisine de la salle est à changer ; il a été demandé à Jean-François AUFRAND de faire le nécessaire.

La porte du local du bus est à revoir ; dans un premier temps voir pour une ouverture plus facile de la porte en la surélevant et en enlevant un peu de béton posé devant.

## **PROJET MAIRIE**

L'esquisse budgétaire est de 150 000 €.

Le Maire informe le Conseil qu'il a été demandé à COTE PLAN de préparer les documents pour la demande de permis de construire après avoir demandé à l'ensemble du Conseil de choisir les couleurs pour la façade et les menuiseries extérieures.

Le Maire informe le Conseil des subventions que l'on peut obtenir pour ce projet :

- DETR – subvention de l'Etat : 30% soit 45 000 €
- APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT : 35% soit 35 000 €
- COMCOM – aide de 15 000 €
- EFILOGIS rénovation énergétique : 10 000 €

Le montant estimatif se décompose comme suit : 80 000 € HT pour l'agrandissement et 68 500 € HT pour la rénovation.

Une délibération doit être prise pour donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires au dossier de l'extension et de la rénovation de la mairie, permis de construire, élaboration du cahier des charges et préparation des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer tous les documents nécessaires visés ci-dessus.

La rénovation de la toiture et de la façade la Mairie actuelle seront à programmer dans un 2<sup>ème</sup> temps.

Pendant les travaux, il conviendra de stopper les locations de la salle si les services de la Mairie s'y installent.

## **EAU**

Le dossier est présenté par Jacques CHORIER, à savoir :

### **A – RESEAU**

Le réservoir a été vidé et nettoyé. Un contrôle de la structure du réservoir a été fait – en attente des conclusions.

Pour les compteurs sectoriels, nous sommes toujours en attente de l'accord de la demande de subvention.

Le rapport annuel du SYDRO, syndicat qui subventionne les travaux de renouvellement des réseaux, est disponible et consultable à la Mairie.

### **B – PERIMETRES DE PROTECTION**

Les demandes de prolongation d'accord de subventions ont été accordées jusqu'en Décembre 2022.

Pour la station de traitement, un dossier avait été fait sur la plateforme E-BOURGOGNE pour avoir un bureau d'études. Une seule candidature a été reçue, à savoir la société ICA Environnement de Roanne ; le devis de 4 500 € HT a été accepté à l'unanimité par le conseil municipal

Une première rencontre a eu lieu avec Monsieur BUJARD, une visite sur site est prévue au mois de Décembre avec le Conseil Départemental et l'ARS.

Des documents supplémentaires ont été fournis sur lesquels ce bureau d'études travaillera. Il rendra ses conclusions en début d'année 2022.

Les achats de terrains sont toujours en cours chez le notaire.

Un premier contact a eu lieu avec la SAUR pour revoir le problème d'alimentation des 4 maisons du hameau de la Forêt, commune de Dompierre les Ormes, ainsi que les cas spécifiques, tels que Polcy, la Marolle. Nous sommes en attente de leur réponse.

## **POMPIERS**

Une subvention du Département a été accordé au CPI de Montmelard :

- Equipement : 50% sur un montant de 2 627 €
- BIP : 100% sur un montant de 346 €

Il restera à la charge de la commune un montant de 1 314 €.

La commande d'équipement a été validée par la Mairie.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire fait part au conseil de l'attribution d'une somme de 1 295 € a été faite pour le CIAS par la COMCOM. Le nombre de bénéficiaires des colis de fin d'année est de 40. Le contenu des colis sera fourni en part égale entre La Ferme de la Boissette et La Maison de Joseph.

Le Maire informe que le rapport de la qualité comptable de la commune a des résultats excellents.

L'Association Au Pied de Saint Cyr a demandé la salle communale ainsi que le local communal, le dimanche 15 mai pour pouvoir faire leur brocante. La demande a été acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 22 h.